

Bruxelles frappée par le « syndrome de Kigali »

Le 7 avril 1994, dix paras belges sont assassinés dans la capitale rwandaise. Il y a trois mois, la veuve de l'une des victimes demande l'ouverture d'une enquête. Depuis, c'est le silence.

BRUXELLES : **Pierre BOCEV**

Ex-puissance coloniale, la Belgique est une spectatrice passionnée de la situation au Rwanda. Mais elle hésite à passer à l'action, de crainte d'être soupçonnée d'arrière-pensées. Ainsi, fin 1996, la diplomatie belge a vigoureusement plaidé en faveur de l'envoi d'une force multinationale dans le Kivu, mais sans envisager un instant d'y participer.

Bruxelles est de surcroît frappé par le « syndrome de Kigali » : l'assassinat dans la capitale de dix paras belges en prélude au génocide de 1994. Non sans mal, une commission sénatoriale d'enquête a pu se pencher sur cette affaire qui a déclenché des discussions passionnelles au sein de l'opinion et des joutes politiques entre l'opposition et la coalition formée de sociaux-chrétiens et de socialistes, déjà au pouvoir au moment des faits, le 7 avril 1994.

Un mystérieux informateur

Publié à l'issue de 10.000 heures d'auditions étalées sur dix mois, un rapport d'un millier de pages établit que « *la communauté, nationale et internationale, a failli* », commente le sénateur Alain Destexhe, qui appartient à l'opposition libérale et avait été au Rwanda pour Médecins sans frontières.

Le gouvernement belge, mais aussi les autorités françaises et américaines ainsi que

l'ONU dont dépendait le mandat des casques bleus de la MINUAR à Kigali, tous étaient au courant de signes annonciateurs, véhiculés par « *Jean-Pierre* », un informateur dont l'identité demeure à ce jour mystérieuse.

Les personnalités politiques qui occupaient alors des postes-clés comme la Défense ou les Affaires étrangères se défendent mollement ou expliquent que l'ONU a refusé de modifier le mandat de la MINUAR.

Les dix paras belges, après avoir été torturés, ont été massacrés au lendemain de la mort du président rwandais Juvénal Habyarimana, abattu dans son avion le 6 avril 1994. Ils avaient pour mission de protéger le Premier ministre, Agathe Uwilingiyimana, qui a également été assassinée. Bruxelles a immédiatement rappelé son contingent de Kigali et les troupes de l'ONU dans leur ensemble ont été réduites à la portion congrue, grâce notamment à ce que le rapport sénatorial qualifie d'« *offensive diplomatique belge pour des raisons psychologiques* ». Bref, la voie était libre pour le génocide.

Le commandant du contingent belge, le colonel Luc Marchal, a été acquitté dès juillet 1996 par une Cour militaire qui le jugeait pour « *homicide par défaut de prévoyance* ». Son supérieur hiérarchique, le général canadien Romeo Dallaire, n'a jamais eu l'autorisation de l'ONU de déposer devant le Sénat. La veuve de l'une des victimes, Sandrine Lotin, a demandé il y a trois mois qu'une instruction soit ouverte. Depuis, c'est le silence.

P.B.